



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/1068

STATIONNEMENT INTERDIT : PLACE ETIENNE DOLET

Apéritif dînatoire : jumelage de Bad Wilbad

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par le cabinet du maire, en vue de l'organisation d'un apéritif à l'occasion de la venue de Bad Wilbad, place Etienne Dolet, le mardi 27 août,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement et assurer la sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'ensemble de la place Etienne Dolet :

du lundi 26 août 2024 - 23h59

au mercredi 28 août 2024 - 8H

ARTICLE 2

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3

En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions des articles R 417.10 et R 411.26 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement des véhicules aux frais des contrevenants et à leurs risques et périls.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, et Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Cogolin sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera affichée aux endroits habituels et publiée dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Cogolin, le 8 août 2024

L'adjointe déléguée

Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publications effectuées : 14/08/2024

Notifié le :

N° 2024/892